DLP 15-7-86086166

Avertissements agricoles

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B P 95 84140 MONTFAVET Télephone (90) 88.21.83

ISSN 0759-1606

PROVENCE ALPES COTE D AZUR

05 04 06 84 13 83

ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES

18 JUIN 1986 - N°13

ARBORICULTURE

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER EN VERGERS CONTAMINES SEULEMENT,

Poursuivre la protection pour éviter les repiquages (contaminations secondaires). Utiliser de préférence la lutte préventive.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - ATTENTION A LA FIN DU PREMIER VOL .

En régions précoces et moyennes, les attaques peuvent encore s'intensifier. Protéger donc particulièrement les vergers généralement atteints et portant une faible récolte. Un bulletin ultèrieur indiquera si l'on peut éventuellement arrêter la protection entre les deux vols.

PSYLLE DU POIRIER - UNIQUEMENT EN CAS D'ABSOLUE NECESSITE (miellat abondant) .

Intervenir de préférence après une pluie en utilisant l'amitraze (en dehors des fortes chaleurs) si il n'a pas dèja èté utilisé ou le phosmet (IMIDAN) : 50g M.A./hl, éfficace également contre le CARPOCAPSE.

CECIDOMYIE DES FEUILLES DE POIRIER (enroulement) - EN CAS D'ATTAQUES IMPORTANTES .

Faire deux traitements à 12 jours d'intervalle avec vamidothion (KILVAL,SEPAPHID) : 50g M.A./hl (délai 30 jours avant récolte) ou diazinon (BASUDINE, KNOX-OUT) : 24g M.A./hl (délai 15 jours avant récolte) .

RUGOSITE - DIMINUTION DE LA SENSIBILITE, 6 semaines après floraison .

Eviter cependant, les mélanges de plus de deux ou trois produits maximum et vérifier leur compatibilité auprès des fabricants .

OIDIUM DU POMMIER - PRESSION RALENTIE,

Mais intervenir en fonction de la croissance des arbres sur les variétés sensibles .

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - COMMENCER LA PROTECTION DES FRUITS SURTOUT PECHES ET ABRICOTS .

Une reprise des captures s'amorce .Pour la protection des fruits, 3 traitements peuvent être necessaires .Ils s'éffectueront 40 jours, 28 jours et 16 jours avant récolte, soit à 12 jours d'intervalle avec l 'un des produits suivant (en grammes de matière active par hectolitre) :

Jusqu'à 15 Jours avant récolte :
azinphos éthyl = 40 (nombreuses spécialités), fénitrothion = 50 (nombreuses spécialites), fenpropathrine = 10 (DANETOL), méthidathion = 40 (ULTRACIDE), phosalone = 60 (AZOFENE, ZOLONE) .

Jusqu'à 7 jours avant récolte :
carbaryl = 120 (nombreuses spécialités), méthomyl = 62,5 (LANNATE), mévinphos = 50 (nombreuses spécialités) ,

Jusqu'à 5 jours avant récolte :
dichlorvos = 120 (nombreuses spécialités) .

Sans délais avant récolte :
deltraméthrine = 1,75 (DECIS),fenvalérate = 7,50 (SUMICIDIN) .

Les produits utilisables à moins de 15 jours avant récolte devront être employés si l'on craint une attaque, entre le 16ème jour et la cueillette .Ce peut-être le cas notamment des fruits récolter avant le 6 juillet, si l'on a observé des dégats sur pousses en première génération .

OIDIUM - ACARIENS - MAINTENIR LA PROTECTION SI NECESSAIRE .

PUCERONS - INTERVENIR SI NECESSAIRE .

CARPOCAPSE DES PRUNES - SUR VARIETES TARDIVES,

On traitera avant la fin du mois avec de la phosalone.

Imprimerie de la Station "Provence Côte d'Azur Corse" - Directeur Gerant P Duffaud - CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er janv 31 déc 1986 -120frs - Service de la Protection des Végétaux Montfavet à Régisseur de Recettes de la DRAF PACA - CCP Marseille 9660-74 V.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET ET PEPINIERES DE CHOUX :

Le vol est particulièrement abondant en ce moment. Intervenir sur les navets récoltés après le 3 Août. Attention, le risque d'attaques sur pépinières de choux est trés important.

RAVAGEURS DU SOL EN CULTURES DE CHOU FLEUR :

Différents ravageurs du sol peuvent s'attaquer aux choux-fleurs dès le semis ou la plantation : MOUCHE DU CHOU, CHARANCON RIDE, CHARANCON GALLICOLE.

Souvent, il est nécessaire de lutter préventivement contre ces ravageurs.

EN PEPINIERES :

Effectuer un traitement généralisé des sols de pépinière. Les produits utilisables sont :

bromophos éthyl (NEXAGAN) 5400 g. M.A./ha (en pulvérisation et obligatoirement incorporé sur le sol avant semis).
chlorfenvinphos (BIRLANE) 6000 g. M.A/ha ;
trichloronate (PHYTOSOL) 3125 g. M.A/ha.

Ces deux derniers produits sont épandus sous forme de microgranulés et obligatoirement incorporés au sol sur 5 cm.

Dès la levée des choux, effectuer un traitement en pulvérisation sur la base de 1000 l/ha avec des matières actives suivantes :

chlorfenvinphos (BIRLANE)	60 g M.A./hl,
bromophos éthyl (NEXAGAN)	60 g M.A./hl,
bromophos méthyl (NEXION, RHODIANEX)	50 g M.A./hl.

On choisira de préférence une matière active différente de celle utilisée en traitement du sol.

Ce traitement sera renouvelé tous les 8 Jours pendant toute la période de vol de la MOUCHE DU CHOU et jusqu'à 8 jours avant plantation. La mouche : vol en ce moment.

A LA PLANTATION :

Le principal ennemi est le CHARANCON RIDE qui s'attaque aux racines et au collet des choux.

Aucun produit n'est homologué contre ce ravageur.

Toutefois, deux années d'expérimentation ont montré la bonne efficacité du carbofuran (CURATER).

Dans les parcelles contaminées, on effectuera un traitement localisé dans la zone des racines au moment de la plantation (il est possible d'adapter aux planteuses un distributeur de microgranulés).

On épandra ainsi 2 g de produit commercial CURATER au mètre soit : 1000 g M.A./ha.

Dans les zones où aucun dégât n'a été constaté l'année précédente, il est préférable d'utiliser une matière active différente telle que le bromophos éthyl, chlorfenvinphos, diéthion, lindane.

Attention, la meilleure efficacité est obtenue en localisant le produit au niveau des racines à l'aide d'un microgranulateur correctement réglé.

CRIOCERE DE L'ASPERGE : Encore quelques adultes. Intervenir si nécessaire.

TEIGNE DU POIREAU : Rappel.

CHANCRE BACTERIEN DE LA TOMATE EN PLEIN AIR ET SOUS ABRIS : De nombreux cas ayant été déterminés dans la région récemment, nous vous demandons de suivre les mesures données dans la note ci-dessous. (Note rédigée par l'INRA d'Angers.)

LA LUTTE CONTRE CORYNEBACTERIUM MICHIGANENSE, BACTERIE DU CHANCRE BACTERIEN DE LA TOMATE

La lutte doit tout d'abord commencer par des mesures prophylactiques : la bactérie est transmissible par les semences. Il faut se garantir de ce type d'introduction en utilisant des graines contrôlées. (test de détection par immunofluorescence). Cette garantie n'est pas absolue. Un taux de tolérance de 1 pour mille est admis.

Lorsque la maladie s'est déclarée, la lutte est difficile car la bactérie est vasculaire et il n'existe aucun produit systé ique homologué luttant efficacement. Seules des mesures pro-

-phylactiques permettent de limiter les dégâts :

- passer le moins souvent possible dans les cultures afin de ne pas transporter les bactéries sur les vêtements,

- tailler les plantes toujours dans le même sens afin de limiter l'extension des foyers (les mains sont le meilleur moyen de propagation,

- se désinfecter régulièrement les mains (gants) avec une solution d'eau de javel,

- travailler en dernier les secteurs contaminés.

Nous vous mettons en garde contre des propositions de nouveaux produits chimiques. Il n'y en a aucun d'homologué. Une utilisation intempestive de certains produits pourrait avoir de graves conséquences sur leur efficacité ultérieure. (appartion de mutants résistants). Tout produit conseillé doit tout d'abord avoir été testé (efficacité) et homologué. En particulier, aucun antibiotique n'est autorisé en France sous serre.

La présence de la bactérié une année entraîne un important risque les années suivantes. Une désinfection trés bien faite avec des produits efficaces est nécessaire en fin de culture. Dans ce cas, il ne faut systématiquement incriminer les graines.

<u>MILDIOU DU MELON</u> : Attention des foyers ont été signalés dans la zone de Berre.

Dans la zone contaminée, renouveler la protection conseillée dans notre dernier bulletin, surtout après le passage des orages de ces derniers jours.

L'Association Protection des Plantes et Environnement relance actuellement la campagne pour la sécurité d'emploi des microgranulés insecticides du sol.

Les dépliants et les affiches éditées à cet effet peuvent être obtenus directement et sans frais auprès de P.P.E., 1 Rue Gambetta,
92100 BOULOGNE

---- ooooo ----